

## 59 Comines ● Site Ti'Com Teinturerie et impression de Comines

La friche de l'ex-Teinturerie a été démolie en 2004. En 2006 un diagnostic de pollution des sols a mis en évidence à l'emplacement des transformateurs une pollution par les PCB des sols, des eaux souterraines et des sédiments de la Lys. Le site aujourd'hui propriété de la ville doit être dépollué pour permettre l'usage industriel et artisanal.

### Ville de Comines

#### Bilan des rencontres de quartiers

31 mars au 9 avril 2004

#### ● Que va devenir le site « URGE » ? Que faire contre les dégradations des abords de la Lys, près du site «URGE» ?

Une première partie du site, bâtiment de 8 600 m<sup>2</sup> a été démolie et vendue à l'imprimerie Guillaume. Les bureaux restés en place sont la propriété de cette entreprise. La partie des anciens établissements TI COM sera démolie dans le courant de l'année 2004, et sera réservée à de l'activité économique, tel que c'est prévu dans le Plan Local de l'Urbanisme. Il convient au sujet de cette friche d'évoquer les multiples intrusions constatées, le vandalisme, le vol le plus souvent aux risques et péril des contrevenants.

Concernant les dégradations, nous allons demander aux Voies Navigables Belges s'il est possible de combler les abords, pour éviter les dépôts sauvages, en concertation avec les entreprises.

#### **ROBIN DES BOIS**

Association de protection de l'Homme  
et de l'environnement

14, rue de l'Atlas - 75019 Paris  
01.48.04.09.36

VILLE DE COMINES  
- 59560 -

#### **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2007**

L'An Deux Mil Sept, le Vingt et Un Juin, à Dix-Neuf Heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMINES s'est réuni dans la salle de réunions du Premier Etage, sous la Présidence de M. Alain DETOURNAY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le Quinze Juin Deux Mil Sept, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

page 15, 16, 17

#### **2 - LE SITE TI'COM**

Considérant que suite à la cessation d'activité de la société TI'COM en 2002, la ville étant propriétaire du foncier n° 66 rue d'Armentières, la friche a été démolie,

Considérant que lors d'une campagne de prélèvements d'échantillons de sols réalisée en 2005, et du diagnostic de pollution de sols réalisé par l'Européenne du Traitement des Résidus Solides-France de LILLE, en 2006, des pollutions métalliques ont été localisées dans les sols (plomb et cuivre),

Considérant que les eaux souterraines révèlent la présence d'hydrocarbure, de nickel, de plomb, de trichloréthène, et de toluène,

Considérant qu'autour des anciens transformateurs, il existe une pollution par les PCB, dans les sols, les eaux souterraines, et les sédiments de la Lys,

Considérant que les zones polluées seront dépolluées pour permettre un usage industriel & artisanal,

#### **4 - L'INCIDENCE DE L'INDICE « N » SUR LES SITES**

Considérant que ces 3 sites ayant été pollués, il convient d'en garder la mémoire en indiquant « n » au PLU,

Considérant qu'en ce qui concerne un éventuel changement d'usage, il est de la responsabilité des aménageurs de prendre les précautions nécessaires pour rendre les sites compatibles avec les usages projetés,

**DECIDE** de demander à LMCU d'inscrire au PLU l'indice « n », au droit des anciens sites :

- de Customagic, rue d'Armentières, situé en zone UBa 0,60,
- de Ti'Com, rue d'Armentières, en bord de Lys, situé en zone UF,
- des centrales thermiques, situé entre la Lys, situées à l'est de Comines, en zone UG.

(Extraits du PLU,

Extraits cadastraux,

Extraits du diagnostic complémentaire de pollution des sols et de l'évaluation

détaillée des risques résiduels après travaux de dépollution de la friche Customagic,

Extraits de la phase B du diagnostic de sols du site Ti'Com,

Copie du rapport de la DRIRE sur le site des centrales thermiques EDF

figurent en ANNEXES IX AU PRESENT PROCES-VERBAL).

**ADOpte A L'UNANIMITE**